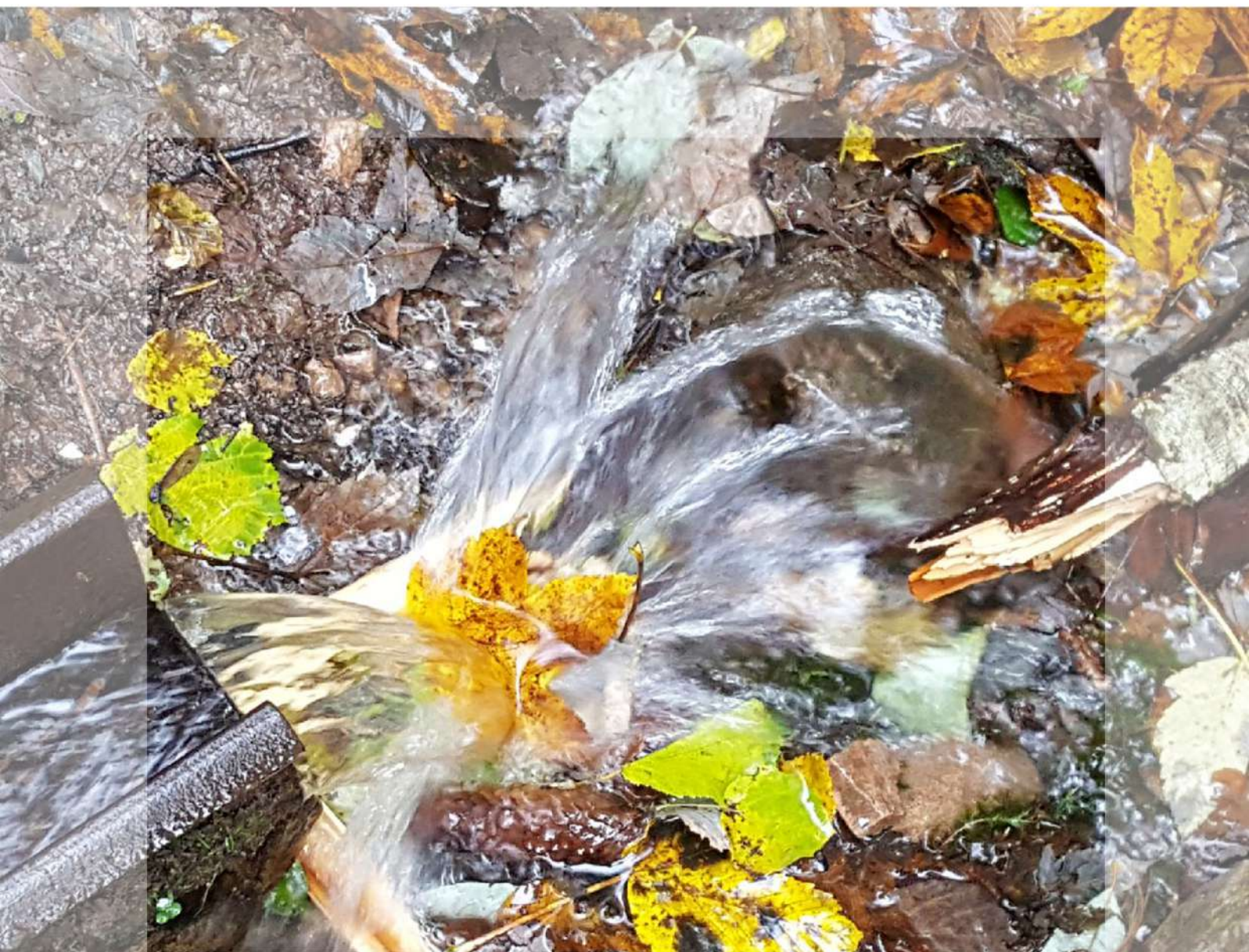




Bulletin municipal

Tendon
2024

SOMMAIRE

TENDON PRATIQUE	1
LE MOT DU MAIRE	2
DELIBERATIONS DU CONSEIL	4
ÉTAT CIVIL 2023	18
COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGET 2023	19
LA FORET COMMUNALE	22
PROJET CŒUR DU VILLAGE	23
LE PÉRISCOLAIRE	24
CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	25
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE TENDON	26
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU	30
COMMISSION SYNDICALE DES BIENS INDIVIS (CSBI)	31
LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE	35
LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE	39
LISTE DES AGRICULTEURS – HÉBERGEURS – GÎTEURS	40
L'ASSOCIATION FAMILIALE	42
L'AMICALE LAÏQUE	47
L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	52
LE CLUB DES CASCADES	53
LA SOCIETE DE PECHE VOLOGNE-BARBA	54
LA LÉGION VOSGIENNE TENDON - FAUCOMPIERRE	55
L'ASSOCIATION DU MAQUIS DU HAUT DU BOIS	56
L'ASSOCIATION DING DINGUE DEUCHE	57
L'ASSOCIATION LES RAISINS	58
L'AMICALE DES DONNEURS DU SANG	59
L'ASSOCIATION STARS D'1 SOIR	60
CULTURE ET DIVERTISSEMENT	61
L'ASSOCIATION « ARTISTES DEVELOPPEMENT »	63
HALLE TERRE NATIVE	64
LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNEE 2024	

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DE L'ANNEE 2024

FEVRIER	24	Sortie cinéma – Amicale Laïque
MARS	02	Carnaval – Association familiale Tendon-Faucompierre
AVRIL	06	Assemblée générale Donneur de Sang
	07	Repas des Aînés – Association familiale Tendon-Faucompierre
	23	Assemblée Générale – Maquis de Haut du Bois
	27 et 28	Spectacle star d'1 soir – Esapce Lac Gérardmer
MAI	08	Commémoration de la victoire du 08 mai 1945
	<i>A définir</i>	Ramassage de Printemps – Conseil Municipal des Jeunes
	<i>Semaine 20</i>	Groupement d'achat de fleurs et plants maraîchers bios organisé - Association Familiale Tendon-Faucompierre
JUIN	1 et 2	Fêtes des Parents– Association Familiale Tendon-Faucompierre
	1	Journée famille – Amicale Laïque
	22	Repas de la Saint Jean – Amicale des Sapeurs-Pompiers
JUILLET	21	Fête du Pain – Amicale Laïque
AOUT	18	Vide greniers – Association Familiale Tendon-Faucompierre
	31	Spectacle « Incrédible Forest » IPAC Association Halle Terre Native - CCHV
SEPTEMBRE	<i>A définir</i>	Sortie familiale – Association Familiale Tendon-Faucompierre
	27 et 28	80 ^{ème} anniversaire de la Libération
OCTOBRE	<i>A définir</i>	Halloween - Conseil Municipal des Jeunes
NOVEMBRE	<i>A définir</i>	Assemblée Générale – Amicale Laïque
	11	Commémoration de l'armistice 1918
DECEMBRE	01	Repas des aînés proposé par la commune de Tendon
	06	Fête de la Saint Nicolas – Association Familiale Tendon-Faucompierre
	07	Téléthon – Amicale des Sapeurs-Pompiers
	24	Visite du Père Noël aux anciens – Amicale laïque
JANVIER 2025	<i>A définir</i>	Assemblée Générale de l'association familiale Tendon-Faucompierre

Marché Bio 2024 (saison 4)
Tous les samedis matin de 10h à 12h30

TENDON PRATIQUE

LA MAIRIE

✉ 23, Route des Cascades

☎ 03.29.66.66.01

Site Internet : www.tendon.fr avec lien direct sur l'adresse mail de la Mairie

Mail : mairie@tendon.fr

🕒 Le secrétariat est ouvert au public les mardis matin de 9 h 00 à 12 h 00 et jeudis après-midi de 14 h 00 à 18 h 30 (18h00 durant les vacances scolaires)

Les permanences du maire et des adjoints se tiennent les jeudis après-midi, et sur rendez-vous.

🏠 La salle polyvalente peut être réservée en mairie, 1 mois à l'avance.

L'ECOLE

✉ 1, Place de la mairie

☎ 03.29.66.66.02

Directrice : Laurence Brasseur

✓ **Les inscriptions à l'école se font en mairie, les documents à fournir : justificatif de domicile, livret de famille, certificat de vaccination, certificat médical en cas d'allergie alimentaire**

SERVICES D'INFORMATION ET DE SECURITE

⇒ L'AIDE SOCIALE : Notre commune dépend de la circonscription de **Gérardmer** / **Assistante sociale : 03.29.63.66.66.**

Vous pouvez également contacter le Centre Communal d'Action Sociale de la commune en cas de difficultés particulières, qui pourra envisager avec vous des solutions, vous accompagner dans les démarches administratives, ou relayer votre demande auprès des services adaptés.

⇒ L'AIDE AUX PERSONNES AGEES : Vous pouvez contacter le **CLIC de Remiremont** (Centre Local d'Information et de Coordination) **03.29.38.53.20** pour les services à domicile, les démarches administratives ou les prestations sociales. Mail : clic@vosges.fr

⇒ LE CONSEIL AUX FAMILLES ET ASSISTANTS MATERNELS : Vous pouvez contacter le **RELAIS PETITE ENFANCE** de la Communauté de communes des Hautes Vosges : 07 62 85 66 25

⇒ DECHETTERIE : Voir le site internet de la CCHV : Contact@cchautesvosges.fr

⇒ GENDARMERIE DE BRUYERES : 17 / **03.29.50.10.17**

⇒ POMPIERS : **18 ou Chef de Centre Lionel VILLAUME** au **03.29.37.65.43.**

⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES des HAUTES VOSGES : **03.29.24.02.88**

CORRESPONDANT DE PRESSE

Christine BOON est la correspondante du quotidien « Vosges Matin ».pour Tendon

Les articles sur TENDON paraissent dans **l'édition de SAINT DIE MASSIF DES VOSGES**

Nous remercions les habitants qui ont donné des photos pour alimenter ce bulletin.

LE MOT DU MAIRE

Même si le premier trimestre 2024 est déjà bien consommé, je souhaite à toutes et tous, le meilleur pour 2024 tant au niveau professionnel que personnel avec la force d'affronter tous les tumultes de la vie dans notre société et notre environnement (économique, social, naturel,...) qui évoluent très (trop ?) vite...

Ce désormais traditionnel bulletin municipal fait le bilan des décisions prises sur une année au conseil municipal, présente l'évolution des différents services et laisse toujours une large part aux associations qui animent notre village tout au long de l'année. Nous saluons en particulier cette année, la nouvelle association Halle Terre Native qui prend en charge l'organisation hebdomadaire du marché Bio et crée de fait un nouveau rendez-vous de rencontre et de lien social très apprécié des visiteurs consomm'acteurs. La version dématérialisée du bulletin est accessible sur le site internet de la commune mais il nous apparaît toujours primordial de conserver cette édition annuelle en version papier. Il est complété en cours d'année des Tendon Infos avec une équipe de rédaction très assidue et des feuillets d'information de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Dans un contexte économique, social, environnemental qui peut paraître inquiétant, l'équipe municipale travaille toujours à l'amélioration du quotidien des habitants. Cela passe par l'entretien des bâtiments, des voiries, l'amélioration des services proposés (scolaire, périscolaire, soutien aux associations,...), des investissements nouveaux, le tout avec une équipe de salariés le plus stable possible et soutenue dans ses missions de contact et de service à la population.

La gestion budgétaire ne laisse pas de grosses marges de manœuvre et le fonctionnement courant exige un suivi très rigoureux des recettes et des dépenses. La capacité d'investissements est toujours présente, ce qui n'est pas forcément le cas dans d'autres collectivités. Le budget forêt reste géré en annexe et permet avec ses excédents cumulés d'investir dans notre patrimoine forestier commun, devant également prendre en compte l'extrême rapidité du changement climatique ; il laisse aussi la possibilité de reverser des excédents au budget principal pour de plus gros investissements programmés. Nous l'avons fait la dernière fois en 2016 pour le Centre bourg et devrions le faire à nouveau en 2024 -2025 pour les futurs projets à mener.

La commune a en effet programmé une extension de la halle correspondant aux installations montées chaque année au moment des manifestations estivales pour les cuisines et diverses zones de travail des organisateurs. Ce bâtiment avec quelques équipements permanents pourrait offrir la possibilité de programmer d'autres manifestations sur le reste de l'année avec une logistique plus simple. Le deuxième gros projet est l'aménagement de toute la place du village et de ses abords proches avec le recrutement d'un maître d'œuvre en 2024 (voir sa présentation en page 23) pour une importante phase de travaux sur l'année 2025. Cette opération « Cœur de village » va donner un cachet final qui fait défaut actuellement au centre de Tendon avec un accent marqué sur l'aménagement paysager et la biodiversité.

Nous avons donc toujours besoin de toutes les forces vives de notre village et des environs pour garantir et renforcer le « Bien Vivre à TENDON »

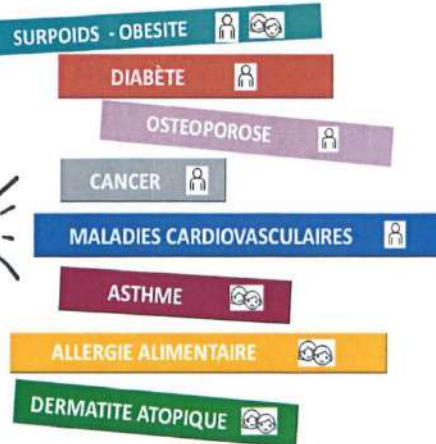
Bonne année 2024 et à très bientôt
Gérard CLEMENT

MIEUX VIVRE AVEC UNE MALADIE CHRONIQUE

L'espace santé vous accueille, écoute et accompagne !



POUR vous...AVEC vous !



Enfants Adultes

Une équipe de professionnels de santé vous accueille gratuitement pour mieux comprendre votre maladie et votre traitement, développer vos ressources personnelles, adapter votre alimentation à votre situation.

N'hésitez pas à nous rejoindre sur facebook :



Espace Santé du Pays
7 rue Georges Lang, 88200 Remiremont
Tel : 03.29.23.40.00

Dispositif agréé et financé par le Ministère de la Santé

La commune de Tendon adhère à l'Ademat-H pour la lutte pour la sauvegarde de l'hôpital et de la maternité de Remiremont.

L'HOPITAL, C'est VITAL !



LA SECU C'est VITAL



DELIBERATION DU CONSEIL

SEANCE DU 17 FEVRIER 2023

***Programme travaux ONF 2023**

Après avoir pris connaissance du programme présenté par l'ONF pour les travaux à réaliser dans la forêt communale en 2023 DECIDE l'inscription de :

Investissement : 1060 € HT

Fonctionnement : 7910€ HT

Donne délégation au Maire pour la signature des devis et conventions relatifs au programme à hauteur du montant inscrit au budget

*** Achat parcelles**

Approuve l'achat des parcelles G48-G49 -G50 – D414 – G 489- G491 – G149 appartenant à Monsieur PERRIN.H. pour un montant de 45 000€ frais de bornage inclus.

AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec cet achat

*** Vote taux de taxes 2023**

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 undecies et 1639A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré

DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

TH (sur les résidences secondaires) : 23.33 %

TFPB : 38.39 %

TFPNB : 23.52 %

CHARGE Monsieur le Maire

-de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision

*** Compte administratif 2022 – Assainissement – ANNULE ET REMPLACE**

Résultat réalisations 2022

Fonctionnement : Recettes : 62692.96 €

Dépenses : 7213.64€

Investissement : Recettes : 5798.64€

Dépenses : 162 157.20€

Résultat 2022

Fonctionnement : 55 479.32€ Recettes

Investissement : 156 358.56€ Dépenses

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement : 56 050 € Recettes

Investissement : 39 348.87 € Dépenses

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2022

Il est procédé au vote

Le compte administratif ASSAINISSEMENT 2022 est adopté à l'unanimité

Résultat transféré au budget commune suite au transfert de compétence à la Communauté de Commune des Hautes Vosges au 01.01.2023

*** Compte administratif 2022 - Commune**

Résultats réalisations 2022

Fonctionnement : Recettes : 525 480.26 €

Dépenses : 512 356.89€

Investissement : Recettes : 90426.11€

Dépenses : 93294.12€

RAR Dépenses d'investissement : 2500€

Résultat 2022

Fonctionnement : 13123.37€ Recettes

Investissement : - 2868.01€ Dépenses

Résultat de clôture 2022

Fonctionnement : 191062.87 € Recettes

Investissement : -71416.85€ Dépenses

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2022

Il est procédé au vote

Le compte administratif COMMUNE 2022 est adopté à l'unanimité

*** Compte administratif 2022 - Forêts**

Résultats réalisations 2022

Fonctionnement : Recettes : 74 174.82€

Dépenses : 13 440.71 €

Investissement : Recettes : 8214.65€

Dépenses : 36 273.51€

RAR dépenses d'investissement : 32 000€

Résultat 2022

Fonctionnement : 60 734.11€ Recettes

Investissement : 18 058.86€ € Dépenses

Résultat de clôture 2022 / Affectation de résultat

Fonctionnement : 315 130.70€ Recettes

Investissement : 16 273.51 € Dépenses

M. le Maire se retire pour l'adoption du CA 2022

Il est procédé au vote

Le compte administratif FORETS 2022 est adopté à l'unanimité

*** Affectation de résultat -Commune**

DECIDE l'affectation des résultats 2022 – Commune

Fonctionnement : 191 062.87€ Recettes

Investissement ; 71416.85€ Dépenses

Compte 1068 : 73916.85€

*** Affectation de résultat -Forêts**

DECIDE l'affectation des résultats 2022 – Commune

Fonctionnement : 315 130.70€ Recettes

Investissement ; 16 273.51€ Dépenses

Compte 1068 : 48 273.51€

*** Etat assiette 2023**

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF, DEMANDE à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes de l'exercice 2023 :

Parcelles : 29 – 48 – 50 – 60 – 101 – 201 – 202 – 281 – 282 – 291

*** Achat ordinateur école**

Suite à l'accord de subvention de 1596€ dans le cadre du dispositif « Territoires Numériques Educatifs »

APPROUVE le devis de Info-BC pour l'acquisition de 4 ordinateurs portable pour l'école pour un montant de 3180€ TTC

*** Terrassement**

ACCEPTE le devis de l'entreprise S.V.T.P. pour la prise en charge de 5h de terrassement et mise en dépôt des terres pour un montant de 475€ soit 95€ de l'heure et 4h pour l'utilisation d'un brise roche hydraulique sur pelle pour un montant de 540 € soit 135€ de l'heure et l'installation de chantier 200€

La facture sera établie en fonction des quantités réelles après un Métré concernant le terrassement pour

SEANCE DU 17 MARS 2023

* Budget forêt 2023

VOTE le budget primitif 2023 – Forêts

- Dépenses de fonctionnement : 59 110 €
- Recette de fonctionnement : 366 130.70€
- Dépenses d'investissement 88 273.51€
- Recette d'investissement : 88 273 .51€

* Budget commune 2023

VOTE le budget primitif 2023 - Commune

- Dépenses de fonctionnement : 683 584€
- Recettes de fonctionnement : 712 932.87€
- Dépenses d'investissement : 304 045.72€
- Recettes d'investissement : 304 045.72€

* Subvention C.S.B.I

APPROUVE la subvention de 5000 € à la Commission Syndicale des Biens Indivis

* Subvention associations

DECIDE d'allouer les subventions suivantes :

- Club vosgien : 400€
- Amicale laïque : 350€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 350€
- Association Familiale : 350€
- Club des Cascades : 100€
- Star d'1 soir : 50€
- Ding Ding Deuche : 50€
- Société de Chasse : 50€
- Club de tennis de table ES Thaon-Cheniménil : 50€
- Société de pêche : 100€
- Donneurs de sang : 100€
- Association « Les Raisins » : 50€
- Association Maquis du haut du bois : 50€
- Solidarité paysans Lorraine : 50€
- RASED : 100€

* Subvention « parapluie des petits »

APPROUVE le versement d'une subvention de 0.50€/h/enfant pour le fonctionnement de la crèche « parapluie des petits » de Docelles.

Pour 6977 heures de présence pour 10 enfants durant l'année 2022, la participation est de 3489€

* Travaux voirie 2023

ACCEPTE le devis de la société STPI pour un montant de 35 092.75€ HT – 42 111.30 € TTC

- Chemin du Fossard
- Chemin de la Bisoire

* Travaux sonorisation église

ACCEPTE le devis de la société FROTEY J.M SARL pour l'installation d'une sonorisation à l'église pour un montant de 4064€ HT et 4876.80€ TTC

*** Etude faisabilité halle**

ACCEPTE le devis de l'atelier d'architecture HABA afin de réaliser la pré-étude pour la création d'une cuisine pérenne – extension de la halle pour un montant de 3750 € HT – 4500€ TTC

*** Travaux électricité WC école**

ACCEPTE le devis de l'entreprise LEPAUL pour les travaux d'électricité pour un montant de 1134€ HT – 1360.80€ TTC

*** Achat roues tracteur**

ACCEPTE le devis de l'entreprise BALTAZARD Groupe pour l'achat de 2 roues de tracteur pour un montant de 5040€ TTC

*** Achat parcelles – Annule et remplace délibération n° 1702232 du 17.02.23**

Approuve l'achat des parcelles G48-G49 -G50 – D414 – G 489 - G491 appartenant à Monsieur PERRIN.H. pour un montant de 45 000€ frais de bornage inclus.

AUTORISE Le Maire à signer tout document en lien avec cet achat

SEANCE DU 21 AVRIL 2023

*** PV Transfert budget assainissement**

Vu l'arrêté préfectoral n°189/2021 portant création de la communauté de communes des Hautes Vosges issue de la création de la scission de la communauté de communes des Hautes Vosges,
Vu les statuts de la communauté de communes des Hautes Vosges annexés à l'arrêté préfectoral n°189/2021 du 27 octobre 2021 portant création de la communauté de communes des Hautes Vosges,

Considérant le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2023,

Considérant l'article L5211-5 III du CGCT prévoyant que le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L1321-2 et des articles L1321-3, L1321-4 et L1321-5,

Vu le projet de procès-verbal de transfert joint à l'exposé des affaires,

Il convient de transférer l'ensemble des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement » de la commune de Tendon vers la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Le transfert est constaté par un procès-verbal établi entre la commune et la communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le transfert des biens énumérés dans le procès-verbal à la communauté de communes ;
- APPROUVE le procès-verbal établi entre la commune et la communauté de communes ;
- CHARGE le Maire, en concertation avec la communauté de communes, d'exécuter toutes les formalités liées à cette obligation de transfert ;
- AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire au transfert des biens et équipements.

*** Projet agricole GAEC de Laménil et associés**

EMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'enregistrement présentée par le GAEC DE LAMENIL ET ASSOCIES pour la mise en service d'un site de regroupement des vache laitières du GAEC à Arches 2 de Laménil 88380 Arches – Lieudit : « Narrieux » ...

*** Accès cimetière**

ACCEPTE le devis de la société STPI Route pour les travaux de voirie de l'accès au cimetière pour un montant de 8 744.50€ HT et 10 943.40€ TTC

*** Motion TVA Bois de chauffage**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 alinéa 4

Vu le Code Forestier et notamment ses articles L 243-1 et suivants et R 243-1 et suivants relatifs à l'affouage.
Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 298 bis II 5⁰

vu le Bulletin Officiel des Finances Publiques BOI-TVA-SECT-80-10-20-20 « TVA - Régimes sectoriels - Agriculture - Exploitants agricoles et marchands de bestiaux soumis de plein droit à la TVA - Opérations obligatoirement soumises à la TVA d'après le régime simplifié de l'agriculture (RSA) - Régime d'imposition »

- > Considérant que de tout temps, la mise à disposition de bois aux habitants de la commune contribue à un accès à une énergie renouvelable, peu coûteuse et de proximité,
- > Considérant que dans la presque totalité des cas, les citoyens demandant à bénéficier de lots de bois, utilisent ce bois en produits de première nécessité,
- > Considérant que, la délivrance de lots de bois de chauffage par le gestionnaire de la forêt communale (Office National des Forêts) en forêt bénéficiant du régime forestier ou par la commune elle-même dans les terrains boisés ne bénéficiant pas du régime forestier, permet d'agir sur le mélange et la densité des arbres dans tous les peuplements forestiers, les rendant ainsi plus résistants au dérèglement climatique,
- > Considérant les conséquences du dérèglement climatique,
- > Considérant que la délivrance de ces lots à des particuliers évite le recours à des travaux forestiers coûteux et à bois perdu. En conséquence, cette délivrance constitue une économie pour la commune,
- Considérant que ces lots sont délivrés en respectant toutes les consignes de sécurité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

SOLLICITE les parlementaires des deux assemblées à statuer sur l'application à un taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à 5,5 % contribuant ainsi à reconnaître les situations exprimées ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

*** Règlement marché**

APPROUVE le règlement général du marché alimentaire de produits locaux ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du marché organisé par les communes de Le Tholy et Tendon

Annexé à la présente délibération.

*** Délibération modificative**

Suite à une insuffisance de crédit MODIFIE comme suit le BP 2023 - Commune

FONCTIONNEMENT

6068 : - 930€ Dépenses

739221 : + 930€ Dépenses

SEANCE DU 12 JUIN 2023

* Location logement

APPROUVE la location du logement à Madame MICLO Mélanie au 55 rte des Cascades Appt n°2 d'une surface de 85,70 m2 pour un loyer mensuel de 410€.

Le montant du loyer pourra être révisable selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE

La location débutera le 1^{er} juillet 2023. Une caution d'un montant équivalent à un mois de loyer sera demandée.

Le conseil autorise le receveur municipal à percevoir les loyers correspondants

AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à cette location

* Travaux cimetière

APPROUVE le devis de l'entreprise EMTJ de Le Syndicat pour la réfection du mur du cimetière pour un montant de 20 036€ HT- 24 043.20 € TTC

Un état des lieux aura lieu avant le démarrage des travaux

* Prémption parcelles forestières ANNULE ET REMPLACE

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur les parcelles A 471 – 472 – 478 pour un montant de 1284€ appartenant à M. et Mme GEORGES.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cet achat.

* Régime forestier

EMET un avis favorable à l'application du régime forestier aux parcelles suivantes :

Département	Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance	
			Section	N ° de parcelle	Lieu-dit		
VOSGES	Commune de Tendon	Tendon	A	901	La Moulure et L'Ormont	0.1268	
			B	237	Près des Royes	1.7862	
			D	677 678 679	La Fenete	0.2260 1.0700 0,2800	
				742 743 746	Ez Renevanne	0.5110 0,1750 0.1780	
				F	382 384	Au Jardinelle	0,1720 0.2280
					385 386 388	Champs De La Basse	0,5260 0,9860 0.2890
			G		161 163	Les Hayes Rain Bastat	0,1910 0.1570
				TOTAL :			

AUTORISE Le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

*** Création d'un poste non permanent**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 14.08.2023 au 22.08.2023 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 367 du grade de recrutement.

*** EMPLOI SAISONNIER Délibération n° 1912221 du 19 décembre 2022**

DECIDE d'élargir les besoins du recrutement d'un emploi saisonnier à compter du 13.02.2023 au grade d'adjoint technique à temps non complet pour les centres aérés mais également pour les mercredis récréatifs et les temps périscolaires.

*** Participation Classe ULIS**

REFUSE la participation au frais de scolarité d'un enfant domicilié à Tendon et scolarisé à ELOYES en classe ULIS pour un montant de 150€ pour l'année.

*** Extension des réseaux BT pour alimentation parcelle « La Vacherie »**

DECIDE de refuser la demande de raccordement et la participation de la commune pour la construction de la parcelle de « La vacherie » car cette demande est non conforme avec le permis de construire.

*** Création d'un poste permanent**

- La création à compter du 01 août 2023 d'un emploi permanent en référence au grade d'adjoint technique à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité du service.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

SEANCE DU 21 JUILLET 2023

*** CREATION D'UNE POSTE NON PERMANENT**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3 1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

DECIDE le recrutement d'un agent contractuel en référence au grade d'agent technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité du 28.08.2023 au 05.07.2024 à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 28h

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C

La rémunération de l'agent sera calculée par référence de l'indice brut 367 du grade de recrutement.

*** MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du comité technique en date du 04 juillet 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.09.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 16h
DECIDE la création à compter du 01.09.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 22h

*** Tarif garderie 2023-2024**

FIXE de maintenir le prix des cartes de 20 cases de garderie à compter du 01.09.2023 – rentrée scolaire 2023/2024 comme suit :

- Quotient familial CAF de 0 à 1200€ 28€30 la carte
- Quotient familial CAF de 1201 à 1600€ 32€60 la carte
- Quotient familial CAF à partir de 1601€ 36€50 la carte

*** Prémption parcelles forestières ANNULE ET REMPLACE**

DECIDE d'exercer son droit de préemption sur les parcelles A471 et A478 pour un montant de 270€ appartenant à M et Mme GEORGES.

AUTORISE le Maire à signer tout document en lien avec cet achat

*** CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE CCHV**

APPROUVE la convention de prestations de services entre la commune et la Communauté de Communes des Hautes Vosges pour la livraison de citerne d'eau (déclarée non potable) et la réfection de voirie en cas de fouille selon une grille tarifaire des prestations

*** TELEPHONIE**

ACCEPTE le devis de la société TS informatique pour la mise en place d'un système de téléphonie en mairie pour un montant de 1155€ HT – 1386 € TTC

*** PRISE EN CHARGE TRAVAUX FIBRE**

ACCEPTE la prise en charge à titre exceptionnel d'une partie des travaux pour le raccordement de la fibre au 25 rte des cascades à hauteur de 250€ sur un montant total de 949€77 suite à la destruction d'une gaine pendant les travaux de voirie RD11.

*** PRISE EN CHARGE TAM DP 0846422^F0004**

DECIDE la prise en charge de la taxe d'aménagement pour l'abri de jardin construit sur un terrain communal d'un locataire DP08846422E0004 pour un montant de 109€.

En cas de départ du locataire, arrêt du bail etc l'abri de jardin restera propriété de la commune sans aucun dédommagement.

SEANCE DU 23 AOUT 2023

*** Prestataire cantine**

ACCEPTE la proposition de l'entreprise « Alsacienne de restauration » pour la fourniture des repas au périscolaire à compter du 04.09.2023.

AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation du fournisseur.

*** Tarif cantine 2023-2024**

Fixe le prix à compter du 01.09.2022 – rentrée scolaire 2023/2024 à :

- 5€ pour les enfants de Tendon
- 5€60 pour les enfants extérieurs

*** DM n° 2**

INVESTISSEMENT

- DEPENSES

10226 : +110

2128 : - 110

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

*** Contrat salarié**

- La création à compter du 01 octobre 2023 d'un emploi permanent en référence au grade d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 24 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité du service.

- Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement

*** MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 17h30

DECIDE la création à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 20h

*** MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL**

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du comité technique en date du 21 septembre 2023

DECIDE la suppression à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 17h30

DECIDE la création à compter du 01.10.2023 d'un emploi permanent à temps non complet de 20h

*** COMPTE DE GESTION**

APPROUVE à l'unanimité des membres votants les comptes de gestion 2023 établis par Monsieur GEORGES Sylvain – Assainissement suite au transfert de compétence.

*** DROIT DE PREFERENCE**

DECIDE de ne pas appliquer son droit de préférence pour les parcelles D497-D498-D499-D500 appartenant à la SCI LES DOUGLAS

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2023

*** Contrat salarié Annule et remplace délibération 2809231 du 28.09.2023**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L-313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Adjoint technique

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet soit 24/35^{ème}) à compter du 01.10.2023,

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nécessité du service du grade d'adjoint technique. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant, selon la nature de l'emploi créé :

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique : (2)

L332-8 2^o Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

– L332-8 3^o Pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment,

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit

Indice brut : 367 – Indice Majoré : 361.

Après en avoir délibéré le conseil municipal. Adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

*** Relevé topographique place du village**

ACCEPTE le devis du Cabinet Demange et Associées afin d'établir un plan topographique de la Place du Village pour un montant de 1650€ HT – 1980 TTC

*** Maîtrise d'œuvre cuisine halle**

ACCEPTE l'offre de service de l'atelier d'architecture HABA pour la maîtrise d'œuvre de l'extension de la Halle de Tendon pour un montant de 33 750€ HT – 40 500€ TTC.

SOLLICITE en conséquence le soutien financier de la Région Grand Est et du programme Leader.

*** Assurance statutaire 2025-2028**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et

établissements territoriaux ;

DECIDE

Article 1^{er} : La Collectivité mandate le Centre de Gestion des Vosges pour :

- **Lancer la procédure de marché public**, en vue le cas échéant de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- **Recenser auprès de l'actuel assureur statutaire les données statistiques d'absentéisme** de la collectivité pour la période 2021, 2022 et 2023 selon le modèle de fiche statistique proposé par le CDG88 (cette présentation permet de recenser l'ensemble des données statistiques nécessaires à la fiabilisation des éléments de consultation : nombre de jours déclarés et réellement remboursés, masse financière récupérée par l'assureur via les recours contre tiers- responsables, frais médicaux, capitaux décès,...).

Article 2 : Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents « affiliés » à la C.N.R.A.C.L.** : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- **Agents « affiliés » à l'IRCANTEC** : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : **4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025** - Régime du contrat : capitalisation intégrale.

Cette phase de mandatement n'engage en rien la collectivité. A la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au printemps 2024), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération suivie de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion des Vosges.

Les principales caractéristiques du nouveau contrat-groupe 2025-2028, à titre informatif, seront les suivantes :

- Une gestion de proximité par le CDG88 pour tous vos sinistres (dont gestion électronique des documents),
- Un transfert automatisé des arrêts via l'outil d'application AGIRHE du CDG,
- L'organisation de Comités de Pilotage de l'Absentéisme dans les collectivités (localement pour les collectivités de plus de 29 agents et au sein du CDG88 pour les plus petites) : mission d'accompagnement des collectivités,
- Une tarification au plus juste via une analyse fine de vos statistiques sur les années 2021, 2022 et 2023,
- Une mutualisation la plus large possible entre 400 collectivités vosgiennes, assurant les meilleures garanties et l'absence d'exclusions de couverture,
- Une étude systématique des accidents du travail et des maladies professionnelles en lien avec notre service de Prévention Hygiène Sécurité. Le Conseil Médical est saisi pour les cas les plus complexes,
- La poursuite de l'utilisation des services annexes du contrat dans le cadre des instances médicales et du service de Maintien dans l'Emploi,
- Le contrôle médical : Contre visite et Expertise médicale (accident du travail et maladie professionnelle).

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

* Comptabilité M57

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Elle est applicable :

- De plein droit, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles ;
- Par droit d'option, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 III de la loi NOTRe) ;
- Par convention avec la Cour des Comptes, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification

des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général,

Les principaux apports induits par le passage à la norme budgétaire et comptable M57 sont les suivants :

1. Un référentiel porteur de règles budgétaires assouplies, en matière de gestion pluriannuelle des crédits, de fongibilité des crédits et de gestion des dépenses imprévues ;
2. Un prérequis pour présenter un compte financier unique ;
3. L'intégration d'innovations comptables pour une amélioration de la qualité des comptes et une meilleure information du lecteur des comptes ;

Le conseil municipal de Tendon,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'avis favorable du comptable en date du 05.10.2023

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

par

B voix pour

0 abstention

0 voix contre

ADOpte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 Abrégé à compter du 1er janvier 2024 ;

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera aux budgets gérés actuellement en M14 : budget général, budget annexe Bois ;

AUTORISE : Monsieur le Maire à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*** Participations employeur**

ACCEPTE l'évolution de la participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2024 à 6€ pour le contrat groupe prévoyance maintien de salaire et à 10€ pour le contrat groupe mutuelle.

*** Organisation du temps scolaire 2024/2027**

DECIDE de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire et reconduit l'OTS actuelle.

*** RPQS Assainissement**

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2022

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de publier et renseigner les indicateurs de performances sur le SISPEA

*** Accroissement temporaire d'activité**

DECIDE de créer un emploi non permanent dans le grade de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 semaine soit du 18.12.2023 au 22.12.2023

Cet agent assurera les fonctions d'animateur à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h

Article 2 :

Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 361

Article 3 :

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 4 :

De modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal de Tendon

IL Y A TRENTE ANS...

SEANCE DU 05 juin 1993 à 20 H 30 (Extraits)

Le Maire : Pierre FREMIOT

Le Conseil : Marie Paule BEDEL, Catherine BIZOT, Jean Louis CLAUDE, Bernard CUNIN, Bernard DUFOUR, André LALEVEE, Léonard LALEVEE, Jean PARADIS, Jean Paul TISSIER, Alain VILLAUME

*** FOURNITURES CAMION SAPEURS POMPIERS :**

Le conseil,
DECIDE l'achat de fournitures pour le camion des Sapeurs Pompiers pour une somme de 25 000 F HT.
Les crédits sont prévus au BP 93, article 214

*** CAMION SAPEURS POMPIERS :**

Le conseil,
DECIDE l'achat d'un kit à monter pour groupe haute pression d'un montant de 45 000 F HT

*** ABRI BUS :**

Le conseil,
DECIDE la fourniture et la pose de trois abri bus
CONFIE les travaux à SOFAME de Docelles pour un montant de 26 782.50 F HT sans les sols maçonnerie
VOTE les crédits nécessaires soit 31 785 F au BS 93 (pris sur fonds libres)

*** PORTAIL ECOLE :**

Le conseil,
DECIDE la fourniture et la pose d'un portail pour l'école, travaux réalisés par Pierre GIROT de Remiremont et BONNARD Joseph de Granges de Plombières pour un montant de 9 999 F TTC.
VOTE les crédits nécessaires au BS 93 (pris sur fonds libres).

*** AVANCEE COUR D'ECOLE :**

Le conseil,
DECIDE des travaux de réalisation d'une avancée sur la cour d'école servant de préau pour un montant de 13 542 F HT
CONFIE les travaux à SOFAME de Docelles
VOTE les crédits nécessaires au BS 93 soit 16 070 F (pris sur fonds libres)

*** DICTIONNAIRES :**

Le conseil,
DECIDE comme chaque année, l'achat de 12 dictionnaires pour les enfants du CM2 allant en 6ème

*** VACATIONS SAPEURS POMPIERS ANNEE 93 :**

Le conseil,
FIXE comme suit les taux horaires de vacation des pompiers (arrêté du 26/11/92 pour l'année 1993)
Officiers : 59.29 F Sous officiers : 47.65 F
Caporaux : 42.39 F Sapeurs : 39.42 F

*** TRAVAUX VOIRIE LE FAING JANEL :**

Le conseil,
RETIENT l'entreprise COLAS pour les travaux à réaliser sur le Chemin du Faing Janel pour un montant de 189 900 F.
Les crédits nécessaires sont votés au BP 93
AUTORISE le Maire à signer les pièces pour la réalisation des travaux

*** TRAVAUX NEUTRALISATION DE LA CENSE DE L'ORMONT :**

Le conseil,
AUTORISE le Maire à signer les pièces du marché de l'entreprise GARZIA de Granges sur Vologne pour un montant de 253 165.72 F.
Les crédits sont prévus au BP 93 article 233
ANNULE la délibération du 07/04/93

*** ORDURES MENAGERES :**

Le conseil,
DECIDE l'augmentation du volume des bacs hermétiques de 660 L à 1 000 L pour les sites de La Poirie, La Poste et Le Haut de la Croix pour un coût de 1 191 F HT par mois

*** OFFICIEL DE LA REGION :**

Le conseil,
RETIENT la proposition publicitaire de figurer sur l'officiel de la Région moyennant la somme de 1 300 F.



L'ETAT CIVIL EN 2023

[illegible]

➤ **En 2023, 1 nouveau Todas a rejoint le village :**

- MARTINS Louis né le 06.08.2023



➤ **Ils se sont mariés dans notre commune en 2023**

- BERGERET Luc et GAND Maud le 15.07.2023
- GEHIN Romain et VIARD Morgane le 26.08.2023

➤ **Ils se sont pacsés dans notre commune en 2023**

- BABEL Nicolas et LAMY Suzy le 27.11.2023

➤ ***Ils nous ont quittés en 2023 :***

- VIARD André le 10.01.2023
- MARCHAL Bernard le 12.01.2023
- GROS Claude le 03.04.2023
- BIGORNE née ROCHEL Catherine le 03.07.2023





COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

Nous vous présentons les chiffres du compte administratif 2022 validés en conseil

SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAPPEL 2021
	516 446 €	504 821 €	417 300 €
Dont charges à caractère général	136 450 €	135 672 €	121 110 €
Dont charges de personnel	221 892 €	213 919 €	197 112 €
Dont autres charges de gestion	128 755 €	126 089 €	69 217 €
Dont charges financières	1 000 €	991 €	1 668 €
Dont charges exceptionnelles	200 €	0 €	44 €

TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :

	BUDGET 2022	REALISE 2022	RAPPEL 2021
	477 600 €	525 480 €	540 795 €
Dont produits de services	43 600 €	45 308 €	43 873 €
Dont impôts et taxes	185 000 €	203 689 €	207 331 €
Dont dotations et participations	225 000 €	243 689 €	246 096 €
Dont revenus immeubles	23 000 €	24 142 €	25 909 €
Dont produits exceptionnels	0 €	1 357 €	13 082 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		+ 20 659 €	+ 123 495 €

Commentaires :

Le compte administratif génère un excédent brut en nette baisse à 20 659 €. Si les recettes courantes sont quasiment stables, les charges sont en hausse ; c'est le cas des charges courantes (énergie, entretien,...) de la masse salariale et des autres charges. On notera cependant

un versement exceptionnel de 58 000 € au budget assainissement pour le financement de la micro-station, ce qui impacte d'autant l'excédent de fonctionnement. Les intérêts d'emprunts deviennent très faibles, inférieurs à 1 000 €.

SECTION INVESTISSEMENT

	REALISE 2022	RAPPEL 2021
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	93 294 €	119 400 €
Dont dépenses équipement	71 198 €	71 636 €
Dont remboursement emprunt (capital)	22 096 €	40 214 €
	REALISE 2022	RAPPEL 2021
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	90 426 €	99 816 €
Dont Subventions d'investissement	0 €	5 425 €
Dont dotations-fonds divers	12 243 €	13 695 €
Dont excédent et amortissements	78 183 €	80 459 €
SOLDE D'INVESTISSEMENT	- 2 868 €	- 19 584 €

Commentaires :

Les dépenses d'investissements 2022 comportent 71 198 € d'équipements, soit un montant quasiment constant d'équipements nouveaux (routes, bâtiments, matériels,...) et une annuité en capital d'emprunts ramenée à 22 096 € correspondant à l'emprunt contracté pour le centre bourg.

Les recettes incluent le remboursement de la TVA sur les investissements 2021 et les dotations aux amortissements. La subvention voirie du Conseil Départemental 88 ne sera encaissée qu'en 2023.

BUDGET COMMUNAL 2023 SECTION FONCTIONNEMENT

TOTAL DEPENSES de FONCTIONNEMENT :	683 584 €	(2022) 619 712 €
Dont charges à caractère général	153 719 €	136 450 €
Dont charges de personnel	206 410 €	221 892 €
Dont autres charges de gestion	65 091 €	128 755 €
Dont charges financières	781 €	1 000 €
Dont charges exceptionnelles	56 250 €	200 €
Dont virement à l'investissement	165 184 €	90 766 €
TOTAL DES RECETTES de FONCTIONNEMENT :	712 933 €	(2022) 729 456 €
Dont produits de services	44 800 €	43 600 €
Dont impôts et taxes	192 000 €	185 000 €
Dont dotations et participations	203 000 €	225 000 €
Dont revenus immeubles	24 010 €	23 000 €

Commentaires :

Le budget de fonctionnement apparaît faiblement excédentaire, le total des recettes incluant toujours un report des précédents exercices de l'ordre de 250 000 €.

Les charges sont augmentées sur les comptes à caractère général, tenant compte de l'inflation forte sur les postes énergies et matériaux et prenant une sécurité globale de 10 000 € environ. La masse salariale se réduit un peu avec une équipe un peu moins élevée en équivalent temps plein et un agent facturé à la commune en prestations de services. Une charge exceptionnelle va concerner le versement du solde du budget assainissement à la CCHV devenue compétente au 01/01/2023.

Le budget prévoit 165 000 € pour l'investissement, ce qui reste important en autofinancement.

SECTION INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	190 780 €	(2022) 124 266 €
Dont voirie	56 900 €	30 000 €
Dont études (bornage,...), achat foncier	48 000 €	2 730 €
Dont remboursement emprunt (capital)	23 300 €	23 300 €
Dont bâtiment	45 900 €	19 500 €
Dont matériel	8 280 €	17 350 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :	304 046 €	(2022) 192 814 €
Dont Subventions d'investissement	14 596 €	6 500 €
Dont emprunts LT	0 €	0 €
Dont FCTVA	3 000 €	10 800 €
Dont cession d'immobilisations	0 €	0 €
Dont reversement fonctionnement	165 184 €	90 766 €

Commentaires :

Le programme d'investissements prévoit pour 2023, un programme annuel de voirie un peu plus lourd incluant également l'accès au cimetière. Des travaux dans les bâtiments sont également comptés (WC école, sonorisation de l'église,...) La commune a aussi validé l'achat des propriétés Hubert Perrin pour assurer un projet de résidence principale lors de la revente partielle.



LA FORÊT COMMUNALE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

	REALISE 2022	RAPPEL 2021
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 441 €	18 162 €
Dont charges à caractère général	13 441 €	18 162 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	74 175 €	74 618 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	+ 60 734 €	+ 56 456 €

Commentaires :

Le résultat 2022 reste en excédent avec des prix de vente globalement en hausse sur tous les types de produits. Les investissements ont été de 26 273 € d'achats de parcelles forestières et de travaux ONF sur des boisements d'avenir. Des signatures d'achats de parcelles forestières sont décalées sur 2023.

BUDGET FORET 2023

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	59 110 €
Dont charges à caractère général	19 110 €
Dont virement à l'investissement	40 000 €

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	366 131 €
Dont produits des services	51 000 €
Dont résultats reportés	315 131 €

Les charges de fonctionnement concernent principalement les travaux courants assurés par l'ONF, les frais de garderie (10 % des recettes de N-1) et diverses cotisations au titre de la forêt. Quelques entretiens de voirie sont également inscrits au budget forêt.

Le transfert à l'investissement est de 40 000 € avec quelques achats fonciers en cours et la réalisation d'une piste forestière dans la montée du Houssot. Ce dossier sera subventionné par de la DETR à hauteur de 50 %.

Les recettes ne sont pas inscrites pour une valeur trop élevée car les volumes à vendre seront moindres en 2023. En réalité, les bonnes ventes du premier semestre vont encore garantir les recettes de 2023 avant une crise plus forte sur le deuxième semestre. L'impact de la baisse des prix sera sans doute plus marqué en 2024.

Les excédents reportés restent encore intégralement au budget forêt pour 2023 et ce depuis 2017. Les exercices 2024 et 2025 à venir pourraient ramener de nouveaux transferts pour assurer une partie des investissements communaux...





TENDRON (88) – Projet de requalification du cœur de village

Les études pour la requalification du cœur de village lancées !

Dans le cadre de la requalification du cœur du village, une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue. L'agence *AMPLITUDE Paysage et urbanisme durable* de Laxou et le bureau d'études techniques *CONSILIUM* de Charmes accompagneront la Commune dans l'élaboration de ce projet majeur pour la revalorisation du centre-village.

Les enjeux sont multiples, et les objectifs majeurs d'ores et déjà identifiés !

Il s'agit notamment de revaloriser les lieux et leur apporter une qualité urbaine, paysagère et environnementale forte, pour améliorer le cadre de vie de tous et valoriser notre patrimoine local. La végétation doit y prendre sa place, pour embellir les lieux, limiter l'effet d'îlot de chaleur et apporter de l'ombrage, de la fraîcheur lors des épisodes de canicules.

L'espace central sera adapté afin de proposer des lieux de convivialité agréables. Il pourra accueillir les différents usages quotidiens (accès à l'école, au périscolaire, à la mairie, accès aux sentiers...) et les événements hebdomadaires et ponctuels (marché, vide-greniers et fêtes diverses). Le souhait est de proposer un espace partagé (piétons, vélos, voitures) et adaptable en fonction des besoins. L'idée est ainsi de diminuer fortement le caractère routier au profit d'un caractère plus villageois et piétonnier (tout en conservant et en intégrant les besoins de circulation et de stationnement bien entendu !).

Le projet doit aussi participer à la désimperméabilisation des sols, à la gestion de eaux pluviales et aussi à la végétalisation des cours d'école et du périscolaire. L'environnement paysager et naturel de qualité sera également pris en compte pour développer un rapport privilégié du cœur de village avec son contexte.

Vous l'aurez compris, ce projet se veut de qualité et à haute valeur environnementale !



Vue du cœur de village

Parallèlement, une importante démarche participative est prévue ! Son contenu précis reste encore à déterminer, mais des temps forts de la concertation envisagée sont identifiés :

- Une Réunion de concertation avec les associations et personnels de l'école et du périscolaire pour parler de l'état actuel des lieux, des problématiques rencontrées, des attentes et besoins qui se font sentir (Mars 2024)
- Deux ateliers pédagogiques et ludiques avec les enfants et enseignants et personnels de l'école et du périscolaire (prévus pour courant Mars et/ou Avril 2024)
- Une réunion publique de présentation des réflexions et échanges avec les usagers et riverains (Avril / Mai 2024)

Enfin, dans le prolongement des études et de la concertation, les travaux sont envisagés pour l'année prochaine ! Début 2025, les travaux pour ce renouveau du cœur de village pourront démarrer. De plus amples informations vous seront alors communiquées.

En attendant, nous comptons sur vous pour participer aux rendez-vous que nous vous proposerons autour de ce projet !

LA RUCHE Centre d'accueil périscolaire

Le thème de notre projet pédagogique cette année 2023 2024 est :

LE TEMPS QUI PASSE

C'est un projet qui s'est mis en place pour permettre de prendre conscience que les enfants qui passent par le périscolaire changent d'une année à l'autre. Et cela nous permet de travailler aussi sur notre environnement par le biais des saisons, de la météo et de nos diverses activités.

Nous continuons à travailler sur la parcelle de forêt sur laquelle différentes greffes d'arbre ont été faites, nous espérons pouvoir observer l'évolution de celles-ci tout au long de l'année, principalement sur le temps des mercredis récréatifs.

Notre rôle : Comment faire attention à ce qui nous entoure tout au long de notre vie.

En prenant connaissance et conscience de notre environnement, en tenant compte de tout ce qui s'y passe, et de grandir dans de bonnes conditions. Des petits gestes qui s'apprennent dès notre plus jeune âge, comme le tri des déchets.

Nous avons commencé à poursuivre notre objectif de réductions des déchets en apprenant à trier ceux que nous produisons. L'envie de s'approcher du « zéro déchet » est grandissante.

Nous avons décidé de travailler sur le tri sélectif à l'école

Donc Jennifer, en accord avec la mairie et les institutrices, a pu intervenir après les vacances de la Toussaint sur l'école de Tendon à plusieurs reprises pour expliquer pourquoi, et comment il faut trier. Ce qui n'est pas toujours évident !

Elle est arrivée en classe juste après les vacances avec un sac rempli de déchets. Et c'est avec les élèves qu'elle a trié afin que les enfants participent et comprennent au mieux comment faire.

Durant un mois et demi d'école, elle a pu noter le tri des poubelles de chaque classe sur 20 jours d'école. Et le 21 Décembre, Jennifer, qui s'est réellement investie dans sa mission, a tenu à récompenser tous les enfants pour leur implication. Et pour féliciter la classe qui a obtenu le meilleur résultat sur 20, elle a offert un jeu de société sur le tri des déchets.

C'est une action qui s'est passée à l'école mais qui a eu un impact sur le périscolaire puisque l'investissement des enfants a traversé les murs. Il n'y avait pas de raison, bien au contraire, que ce qui s'applique à l'école ne s'applique pas au périscolaire, ainsi qu'à la cantine en évitant le gaspillage alimentaire et le tri de nos assiettes.

Les enfants du périscolaire profitent des mercredis récréatifs pour montrer à ceux qui ne vont ni à l'école ni au périscolaire, les bonnes pratiques.

Nous allons profiter de cette année, pour mettre en avant l'enfant et ses besoins, que ce soit le besoin d'exprimer ses envies, ses idées, ou encore ce dont ils ont besoin pour vivre en communauté, par le biais d'activités, de discussions, de moments de partage. Il y a des programmes qui sont établis en amont, mais au final c'est un programme qui s'adapte aux enfants et à ce qui nous entoure.

C'est pourquoi l'équipe essaie chaque année de diversifier, d'innover et de créer, pour le bien-être des enfants.

Priscilla et l'équipe d'animatrice



LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE TENDON

Les membres du CMJ

Eline, Manon, Clémence, Louysa, Arsène, Benjamin, Baptiste, Gabriel, Marius, Hayden

Encadrés par David BEGEL et Cédric LALEVEE



Cette année nos jeunes ont organisé le défilé d'Halloween, ainsi qu'une nouvelle activité jeux de société au Presbytère. Ayant été très appréciée cette dernière sera certainement reconduite.



Lors de leurs réunions les membres du Cmj ont aussi évoqué les projets futurs :

Une sortie sportive (Toda trail / VTT), Halloween, Jeux de société, Nettoyage de printemps...

Et une de leur demande porte également sur la création

d'un skate Park, aire de jeux, table de ping pong...

Projet qui pourrait être intégré lors du futur aménagement de la place.

Les membres du Cmj vous remercient de votre participation.



Centre d'incendie et de secours de Tendon



La jeunesse est un élément moteur du dynamisme du centre.

De nouveaux engagements viennent renforcer l'équipe.

FINCK Camille : après une période de pré-engagement, elle fut
CIS et a démarré ses formations.



DUCHENE Léo : une double affectation avec le CISBruyères

DEMANGEON Léo : après 3 années de JSP à la section de Bruyères, il a passé son
brevet de cadet fin juin. Il continue ses formations tout en participant aux activités du
centre



Bienvenue aux nouvelles recrues !!!

La section de JSP du CIS de Bruyères dont dépend notre centre, forme et prépare à l'examen
du brevet de cadet sur 3 années.

Nous avons 5 jeunes de 13 à 16 ans en cours de formation JSP 1/2 :

Cantin Pesavento – Florence de Tendon

Zoé Didier de Tendon

JSP 3 : Malo Lallement de Tendon

Gabriel Boillot de Laveline du Houx

JSP 4 : Alizée Villaumé de Tendon en cours de pré-engagement au centre, Et passera son brevet de
cadet fin juin



Activités

Aux delà de nos différentes missions, les manœuvres mensuelles, nous avons l'obligation de suivre les formations de maintiens des acquis en secourisme et en incendie.

Lors d'une manœuvre mensuelle, nous avons rendu visite aux enfants de l'école primaire de Tendon avec la collaboration de la directrice Mme

Brasseur et de quelques enfants.

Nous avons enfumé une partie des locaux, procédé à la recherche de deux enfants et la mise en place de moyen incendie .

Ce fut l'occasion de présenter du matériels et d'échanger avec les enfants



Le 17 juin 2023 a eu lieu le 51 rassemblement départemental organisé par le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS), l'Union Départementale et les CIS Cheniménil / Docelles.

Un moment important pour les sapeurs-pompiers Vosgiens , une journée qui rassemble près de 600 pompiers volontaires ,professionnels , retraités et jeunes sapeurs-pompiers pour

représenter les 110 centres du département.

Cérémonie, défilés, manœuvres, véhicules anciens, divers stands ... ont agrémenté la journée.

Nous sommes venus prêter mains fortes à nos collègues du CIS Cheniménil/ Docelles pour les préparatifs et l'organisation de cette manifestation.

avec nos collègues pour cette journée de l'engagement.



14 juillet : Cérémonie conjointe avec le CIS de Cheniménil/ Docelles 16 septembre :

passation de commandement au CIS de Cheniménil/

Docelles ; Le Capitaine Philippe Lément succède au Lieutenant François Bosio suite à son départ en retraite après plus de 35 ans de service

15 octobre : Manœuvre sur site de grande envergure à la

Scierie Docelloise regroupant 3 fourgons incendie (2 FPT et CCRL),

2 ambulances VSAV, moto pompe (MPR) et moyen aérien (BEA) ; Une

quarantaine de pompiers impliqués dans l' exercice , suivi de la visite du site par le dirigeant .



2 décembre : Cérémonie de St Barbe du bassin d'activité de Bruyères au CSI Laveline devant Bruyères

St Barbe : Célébration de notre st Patronne, un moment convivial, d'échange et de présentation des activités de l'année aux élus des communes de notre secteur



Galons :

⇒ POIROT Gabriel président de l'amicale nommé Sergent-chef

⇒ LALLEMENT Titouan nommé 1^{er} classe : un début de carrière prometteur, qualifié au parcours sportif Régional à Troyes, saison estivale de 3 mois dans les Bouches du Rhône à Cassis à l'issue d'une formation feu de forêt.

Fourragère :

⇒ DEMANGEON Leo, fin du premier cycle de formation



Un petit clin d'œil aux sportifs de l'équipe pour leurs différentes participations au cross départemental,

Infernal Run, parcours sportif ...



Pour conclure, je voudrais remercier l'ensemble de la population des communes de notre secteur pour leur accueil et leur soutien .

Je remercie également nos élus pour leurs coopérations et la mise à disposition de matériels lors du rassemblement départemental.

Et je n'oublie pas nos anciens et nos conjoints (es) pour leurs soutiens autant physique que moral sans oublier l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur professionnalisme

*"Et pourquoi pas vous ! " Si vous êtes intéressé, homme ou femme,
l'envie d'un engagement citoyen ,que vous aimez l'esprit d'équipe et que vous avez
du temps à offrir.*

*Venez nous rencontrer, même
simplement essayer ...A bientôt
peut-être ...*

Adc Villaumé Lionel Chef de centre de TENDON

03.29.37.65.43





MEILLEURS VOEUX 2024

LE BARBA

PROJETS et SUBVENTIONS

Des demandes d'aides ont été déposées auprès de l'Agence de l'eau Rhin Meuse

La priorité est de sécuriser le réseau existant en résorbant les fuites.

Plusieurs secteurs présentant un débit anormalement élevé, en particulier la nuit, ont été identifiés

La campagne de recherche de fuites est éligible en totalité soit 15 680 €HT, avec une aide accordée de 10 976 €.

L'acquisition groupée de cuves de récupération d'eau pluviale faisait partie des opérations éligibles pour un montant de 28 690 €HT qui peut être aidé à hauteur de 17 214 €.

Une opération pour équiper les particuliers intéressés (sous réserve d'une participation de 50% TTC)des communes de Faucompierre et Xamontarupt a été menée fin 2023.

Les habitants de la commune de Tendon seront sollicités dans le cadre plus large de la communauté de communes.



Concernant la demande pour l'achat et la mise en place de compteurs « dits » intelligents de télérelève qui permettra le relevé à distance des consommations d'eau, cela évitera les problèmes dus aux accès difficiles ou à l'absence des habitants. L'équipement s'étalera sur plusieurs années.

Ce dossier n'a pas été retenu par l'Agence Rhin Meuse. En effet, il a été décidé que les aides de l'Agence dédiées à ce type d'opérations de mise en place de compteurs particuliers intelligents concerneraient uniquement les communes en pénuries récurrentes avec des tensions avérées sur les ressources en eau potable. Ce qui n'est pas le cas des ressources du SIE Faucompierre Tendon Xamontarupt.

Par contre sur ce même dossier, le Conseil Départemental a accordé une subvention de 4270 € sur une dépense subventionnable de 29 300 € HT retenue 21 350 €



En 2024, l'étude du réseau est en cours depuis 2022 pour l'état des lieux, les travaux d'amélioration de l'existant, les extensions envisageables , le chiffrage financier et les priorités.

A la suite de quoi de nouveaux dossiers de demande d'aides seront déposés dans le cadre du plan « eau ».



Commission Syndicale de gestion des Biens Indivis de Tendon-Faucompierre *Eglise*

Cette année, une remise en état, nécessitant le remplacement de certains éléments, a eu lieu sur la partie mécanique du système d'horlogerie qui n'entraînait plus la rotation des aiguilles des cadrans. La société CHRETIEN qui assure la maintenance de ce système est intervenue et a procédé au remplacement du moteur récepteur et des axes de transmission vers les cadrans.



Ci-dessus l'ancien système avec son moteur récepteur latéral et le renvoi d'angle central séparé souffrant tous deux d'un jeu excessif dans les engrenages



Ci-contre le nouveau système avec son moteur récepteur central et le renvoi d'angle intégré.

A l'occasion du spectacle du mois de juin, il a été constaté que l'alimentation électrique ne répondait plus aux normes actuelles de sécurité. L'installation fera l'objet d'une remise aux normes courant 2024.

La sonorisation vieillissante a été remplacée par un équipement moderne comprenant un lecteur multimédia permettant la diffusion de musique à partir de différents supports (CD, clé USB, carte SD), et des enceintes réparties entre le chœur, la nef et le porche pour un meilleur rendu sonore.



Sacristie



Nef côté gauche



Nef côté droit



Tribune côté droit et côté gauche



Porche



Chœur

D'autres petites améliorations sont aussi envisagées comme la pose de mains courantes au portail principal et l'éventuelle réouverture de la porte latérale côté gauche suite à l'élimination des anciens poêles à fuel, afin d'améliorer les conditions d'évacuation d'urgence. Enfin une étude va être menée pour la réfection des escaliers menant à la tribune, éventuellement en partenariat avec la Fondation du Patrimoine.

Cimetière

Plusieurs travaux d'aménagement ont été effectués cette année et sont détaillés ci-dessous :

- Enclos à déchets avec signalétique pour chacun des réceptacles.

- Mur de soutien de l'enceinte du cimetière. Travaux entièrement pris en charge par la commune, car non couverts par l'assurance, suite à l'éboulement de l'automne 2022 sur le terrain riverain.



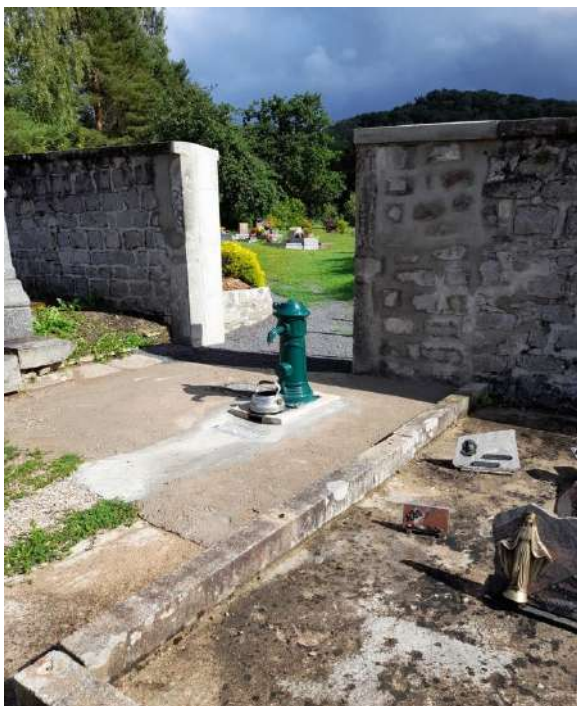
APRES



AVANT



- Passage vers l'espace cinéraire. Suite à la pose de la borne à eau, le passage entre le cimetière principal et l'espace cinéraire a été déplacé et réaménagé pour respecter les limites de propriété avec le riverain. Ces travaux ont été réalisés **bénévolement** par Michel PARADIS assisté de son employé communal Philippe AUBRY. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.



- Chemin d'accès à l'espace cinéraire. Attendu depuis de longs mois, ce passage est enfin finalisé jusqu'au futur parking qui reste réaliser.



Administration

Suite à la non éligibilité des CGSBI au FCTVA, c'est-à-dire au remboursement par le Trésor Public d'une partie de la TVA engagée lors de travaux, le sénateur Jean HINGRAY a posé une question écrite au gouvernement qui a conduit à l'édition d'une circulaire préfectorale en date du 14/03/2023 sur l'avenir de ces commissions. Au niveau communal, il a été convenu de maintenir notre CSBI en l'état jusqu'à la fin de la présente mandature pour la gestion du fonctionnement (non assujetti au FCTVA), les travaux d'investissement étant désormais pris en charge par entente entre les communes dans l'attente d'une nouvelle formule de gestion de l'église et du cimetière qui appartiennent en pleine propriété uniquement à la commune de TENDON (cf taxes foncières).

Le président de la CSBI et ses membres vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.



LE MOT DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Cette année 2023 a vu la mise en place définitive de la répartition des cérémonies entre les communes de TENDON (11 novembre) et FAUCOMPIERRE (8 mai), organisée par les Correspondants Défense des deux communes. Ces cérémonies se déroulent à partir de 11h30, laissant ainsi le temps aux personnes d'assister à la messe de 10h dans l'une des églises de la paroisse.



8 mai à FAUCOMPIERRE



8 mai à TENDON

Si la cérémonie est unique et présidée par les deux Maires, un dépôt de gerbe est néanmoins effectué sur le monument de l'autre commune.

11 Novembre à TENDON



La section d'honneur des pompiers en place



Le dépôt de
gerbe avec des
enfants



La minute de silence

Des enfants étant présents lors de la cérémonie, les Maires les ont sollicités de manière totalement impromptue pour aller déposer la gerbe avec eux. Yseult, Benjamin, Marius et Marcel ont surmonté leur appréhension pour aller accomplir ce geste symbolique et solennel.

La nouvelle organisation permet aussi une participation plus importante de nos sapeurs pompiers dans les rangs desquels il convient de remarquer un nombre significatif de « jeunes sapeurs pompiers » (JSP) dont la présence est due au sens civique qu'ils acquièrent au cours de leur formation. Un grand MERCI à Lionel, notre chef de centre grâce à qui « nos » pompiers font preuve d'une belle motivation et ont une solide réputation dans le voisinage.

Le CORDEF

G. Vauchel

IMAGE DE L'ARMÉE AUPRÈS DES FRANÇAIS

UN MANQUE DE VISIBILITÉ

© ASSOCIATION TÉGO / MATTHIEU DOUHAIRE



Selon le chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard, l'Armée n'est pas suffisamment visible dans la société française.

Il estime qu'entre 50 et 70 % des gens ne rencontrent jamais les militaires au cours de leur vie. Les militaires ne sont médiatisés qu'en cas de crise mais leur engagement, leurs contraintes de vie et de métier restent relativement flous pour un grand nombre de citoyens. Seul le défilé du 14 Juillet est le rendez-vous annuel pour renforcer le lien entre l'Armée et la nation. Pour inverser la tendance, Thierry Burkhard souhaite réintroduire des exercices militaires en « terrain libre », c'est-à-dire en dehors des camps de manœuvre. De cette manière, les jeunes

pourront appréhender la réalité du métier militaire et envisager un engagement. Parallèlement, le ministère déploie de nombreuses actions à l'intention des 13-25 ans. Près d'un million de jeunes bénéficient des offres proposées : 800 000 jeunes participent par exemple à la Journée défense et citoyenneté (JDC) chaque année, et près de 2 000 jeunes apprentis étaient en poste au sein du ministère en 2020. Ces actions permettent également de souligner la diversité des métiers de la Défense et d'inciter les jeunes à rejoindre les rangs de l'Armée. ▮

LES ENTREPRISES ET ARTISANS DU VILLAGE

- AUBERGE DE LA POIRIE -67, Route des Cascades - 07.80.04.66.05
- LES CHALETS DE CATHY - Jean-Claude BLAISON Chemin des Pschées

- BROCANTE DES CASCADES - 61, Route des Cascades
- LE BATACLAN - 18, Route des Cascades
- LE PETIT GRENIER - 34, Route des Cascades

- | |
|---|
| - La racoonerie (réemploi, création...) - Dominique BERNIER 4, chemin des Pins - 06.12.32.63.78 |
|---|

- Chauffagiste - Christophe LEGAY - 3, Chemin des Ronds Champs
- Maintenance et travaux de plomberie, tuyauteries industrielles, soudures tig acier/inox

CLAUDON Maximilien 59, route des cascades - 06.79.75.12.49

- Plâtrerie - Michel et Rémi RAUCY - 3, Chemin du Bois le Renard
- Info-B.C. - en lien sur le site www.tendon.fr
- Garage de la Poirie - Sébastien PARADIS - 5 Chemin de la Poirie
- Le Presbytère (Escape Game et restauration) Théotime BERNARDIN
- PEP Sous Fil : Marie Jeanne DESEINT - 10 Chemin de la Poirie
- Le Petit Todas Gourmand - Victorine DIDIER - 11, ch de la Moulure
- Edith Top Services (Entretien, ménage et nettoyage) 06.84.23.36.15

- | |
|--|
| - Ostéopathe animalier, Education canine etc- Mathias COURAPIED 06.31.83.53.93 |
|--|

- | |
|--|
| - La princesse au petit pois -Tapissier - Ateliers créatifs - 06.03.70.76.63 |
|--|

- Le Relais Fermier - 13, Route des Cascades

- « L'Atelier du Faing Janel » Magali BABEL 25, Chemin du Faing Janel
- Artiste peintre Marie RUBBEN - Chemin des Meix Mourés

- Forestiers - André et Cédric LALEVEE - 9, Chemin des Pschées
- « D'une branche à l'autre » - Gabriel POIROT - 1 Chemin de la Haie

LES AGRICULTEURS DU VILLAGE

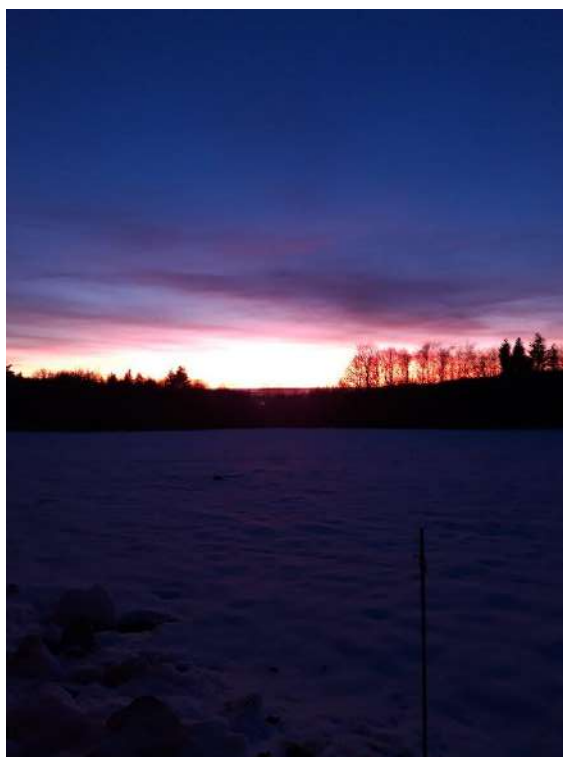
- BABEL Damien - 25, Chemin du Faing Janel
- BABEL Nicolas - 25, Chemin du Faing Janel
- BARADEL Jean-François - 33, Chemin de la Bisoire
- CLAUDE Céline - 1, Chemin de la Bisoire
- GAEC de la Moulure - 31, Chemin de la Moulure
- GODARD Maud - 29, Chemin de la Bisoire
- GUGGENBUHL Solange - 19, Chemin du Faing Janel
- SCEA de Raiebois - 28, Chemin des Ronds Champs
- VILLAUME Lionel - 14bis, Chemin du Fossard

LES HEBERGEURS DU VILLAGE

- LES CHALETS DE CATHY - Jean-Claude BLAISON, Chemin des Pschées, 03.29.66.23.35
- SCI HUIBO 3, Chemin du Faing Janel
- MAMYVONNE 4, Rue de la Clé, 03.29.66.69.99
- VOSGES BLEU VERT 29 Bis Chemin des Ronds Champs, 06.84.67.19.60

LES GITEURS AU VILLAGE

- Damien BABEL - 25 Chemin du Faing Janel
- Gérard CUNIN - 31 Chemin des Ronds Champs
- Solange GUGGENBUHL - 19 Chemin du Faing Janel
- Annette BEGEL - 69 Route des Cascades
- André PIERRON - Le Faing Janel
- Eddy FONTAINE - Chemin de la Scie
- Christophe BABEL - 26, Chemin du Faing Janel



LA VIE DES ASSOCIATIONS





Association Familiale de Tendon Faucompierre

2023 une année bien remplie ... 2024 encore plus Joyeuse

L'association Familiale a une volonté forte de proposer des activités intergénérationnelles, familiales à un tarif plus que préférentiel pour que chacun puisse y participer. Elle propose aussi différents regroupements pour bénéficier de tarif réduit, dans un contexte qui n'est pas toujours facile économiquement.

Elle souhaite apporter de la bonne humeur, du rire et de la convivialité dans nos communes, allez, on vous explique  ment 

Activité N° 1 : On commence par [Notre Assemblée Générale](#) qui cette année s'est déroulée à Faucompierre le 13 janvier 2024 à 20h30.

He oui !! Ça faisait longtemps ... On bouscule nos habitudes et vos habitudes. Dorénavant nous alternerons le lieu de notre AG entre Tendon et Faucompierre. Nous présentons notre bilan moral et financier et après place aux festivités, les parts de galettes se partagent ainsi qu'un verre de cidre et très vite nous trouvons nos rois et nos reines.



Activité N°2 : le 14 janvier 2024, nous avons eu notre traditionnel [repas du bureau où](#) nous invitons les personnes qui nous ont donné un coup de main dans nos différentes activités (vide grenier, fleurs, ...) pour les remercier.

Ce moment est très important pour les membres du bureau puisqu'il resserre les liens qui nous unissent en passant un moment très agréable et nous remet d'aplomb pour redémarrer une année riche en activités.



Activité N°3 : [Groupement de fioul et vidange de fosse septique](#)

Il y a deux de fioul par an, un fin janvier et un en fin septembre. En moyenne une dizaine de personnes en bénéficient.

Cette année la vidange des fosses septiques a eu lieu au mois de juillet. 17 personnes ont bénéficié de ce service. Après un appel d'offre, nous avons retenu l'EARL Du Sautez qui nous a proposé le même tarif qu'il y a deux ans.



Un groupement de plus en plus utilisé par nos adhérents au vu du tarif proposé. Si ces deux groupements vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter

Activité N°4 : le 4 mars 2023 a eu lieu l'**Après Midi Carnaval**: au programme des activités maquillage, bricolage, atelier photos et une boom avec blind test musical et cadeaux pour finir en beauté ...Arrive ensuite le concours de Beignets où les enfants sont juges et désignent le gagnant. Cette année la gagnante est Irene Villaumé qui aurait aussi pu gagner le meilleur déguisement adulte, elle est repartie avec un panier garni de produits locaux du relais fermier de Tendon. Merci à tous les participants du concours de beignet et rendez-vous le **2 mars** pour remettre le titre en jeu avis aux nombreux pâtisseries !!!!



Activité N°5 : **le repas des Aînés** s'est déroulé le 2 avril 2023.

Cette journée consiste à passer un moment agréable pour nos anciens, de se laisser porter par la joie, de se retrouver et de raconter quelques potins !!! Le menu a été préparé par Events Coordination de Gérardmer.

L'apéritif, les diminués apéritifs et les desserts sont fabriqués par les membres du bureau, service compris. Un brin de musique offert par Marie France et Gérard pour une digestion facile.



Activité N°6 : le groupement de fleurs et de replants bio 30 personnes ont passé commande fin mars pour une livraison au bon moment pour planter dans son jardin mi-mai. Les plantations sont recueillies chez Jérôme Balland à Frémifontaine pour les légumes Bio et aux Bruyères à Remiremont pour les fleurs. Nous préparons ensuite vos commandes dans la salle de Tendon avant que vous veniez les chercher.



Un groupement qui est très intéressant tant par le prix que par les conditions de reprise de la plante (local et même climat).

Activité N°7 : le 3 et 4 juin 2023, il fallait se déplacer au Relais Fermier de Tendon pour la fête

des mères pour un magnifique Magnet peint par Magali Babel et participer au tirage au sort. Le gagnant cette année est Alain Demangeon qui s'est vu remettre un magnifique panier garni offert par Sabine, gérante du Relais Fermier de Tendon.

Il y aura un petit changement lors de notre prochaine édition puisque nous avons décidé de ne plus uniquement nous adresser aux mamans mais à tous nos parents. Nous vous donnons rendez-vous les 1er et 2 juin pour notre première édition de la « Fête des Parents »



Activité N°8: le 20 août 2023 se tenait notre Vide Grenier. 54 exposants ont réservé pour environ 400 m linéaires. C'est un peu moins que l'année passée. La restauration a super bien marché puisqu'il ne nous restait presque rien, quelques saucisses et un peu de frites. Un bénéfice d'un peu plus 2000 € pour une très belle année. On remercie les adhérents qui sont venus nous prêter main forte et nos conjoints pour le bon fonctionnement de cette journée.



Cette année nous avons innové avec la possibilité de paiement par carte bancaire

...un petit investissement qui se trouve bien utile de par son application de calcul très pratique, seul le réseau nous a fait défaut par moments.



Activité N° 9 : **Notre Sortie Familiale** s'est déroulée à l'étang du Frais Baril le 10 septembre pour une journée Pêche. 35 personnes avaient répondu présent. Un temps ensoleillé et des poissons à profusion le tout agrémenté d'un repas préparé par la Pisciculture ... Un régal !!!



Activité N°10 : Cette année, l'Amicale Laïque et l'Association Familiale se sont regroupées pour offrir une **Après-midi St Nicolas**.

Un passage à l'école dans chaque classe et puis direction la salle polyvalente pour un spectacle et un goûter.



Une animation faite par nos soins qui je l'espère a plu aux personnes présentes. Nous avons imaginé une façon un peu ludique de raconter l'histoire de St Nicolas avec la participation de quelques enfants pris au hasard. Une grande partie dans l'improvisation Les maîtresses ont participé et on a chanté les chansons que les enfants ont appris à l'école.

Activité N°11 : **Lire et faire lire :** l'Association Familiale de TENDON organise et coordonne depuis plus de 10 ans une rencontre intergénérationnelle, entre les enfants volontaires de l'école primaire et des personnes bénévoles, pour stimuler leur goût de la lecture et favoriser leur approche de la littérature. Ce programme est une démarche de « lecture plaisir » et non un apprentissage ou un soutien scolaire.



Tous les lundis, après la classe de 16h à 17h, Maryvonne HANS, Geneviève Erba, Jocelyne BALLAND, Frédérique GEMILLET, Yolande POIROT et Odile CUNIN offrent à tour de rôle une partie de leur temps libre pour faire vivre les livres. C'est dans la salle de sieste de la maternelle qu'est accueilli le

groupe de six enfants de grande section et CP, un cocon propice à se retrouver pour partager un moment convivial entre des enfants et des grands-parents autour d'un livre, d'une histoire.

Composition du bureau :

* Villaumé Sandrine	Présidente
* Collot Christelle	Secrétaire
* Ritter Cyrille	Secrétaire adjoint
* Leroy Amandine	Trésorière
* Vauchel Gérard	Trésorier adjoint
* Resende Aurélie	Membre actif
* Hanesse Ramond Jérémy	Membre actif
* Claudon Valérie	Membre actif

Le calendrier des manifestations en 2024

2 mars : Carnaval

7 avril : Repas des aînées

**fin mars : Groupement de fleurs et de replants
bio livraison en mai semaine 20**

1 et 2 juin : Fêtes des Parents

18 août : Vides grenier

Sortie Familiale : (date à définir)

Au regard de toutes ces activités diverses, nous sommes à la recherche d'au moins deux personnes qui auraient l'envie de partager de la bonne humeur ... Alors surtout n'hésitez pas à venir nous rejoindre !!!

assofam.tf@gmail.com ou 03.29.37.65.43



AMICALE LAIQUE

L'année 2023 a encore été bien remplie pour notre association.

En collaboration avec le corps enseignant voici les activités réalisées par les élèves de l'école grâce à la participation de l'Amicale Laïque en 2022/2023

- *Inventaire de notre forêt avec l'association ETC ... TERRA*
- *Sortie à la souris verte*
- *Sortie artistique avec Wanqi Gan*
- *Visite de Saint-Nicolas*
- *Sortie centre de la préhistoire à Darney*
- *Festival graine des toiles à Gérardmer pour toutes les classes*
- *Intervention de conférences PlanèteMôme*
- *Spectacle Pit Ochat sous chapiteau à Vagney pour cycle 1 et cycle 2*
- *Autres (assurance, abonnements, livres)*

En début d'année scolaire 2023/2024 les élèves de CE2, CM1, CM2 ont pu profiter d'une semaine de classe de découverte dans le Jura entièrement financée par l'amicale Laïque grâce aux recettes de la fête du pain.

Le soleil était au rendez-vous, ce qui leur a permis de profiter pleinement des nombreuses activités proposées.

Les retours ont été extrêmement positifs autant du côté élèves que encadrants.



La subvention au foyer socio-éducatif du collège du Tholy où de nombreux jeunes Todas sont scolarisés a également été maintenue.

La sortie cinéma s'est déroulée le 11 Février

Le 8 avril les enfants ont pu chercher les œufs déposés par les cloches en forêt du bois le renard.

Ensuite petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter à la cabane prêtée par nos amis les chasseurs.



Le 10 juin, les ados ont pu profiter d'une sortie acrobatique à « Bol d'air » à La Bresse



Le 17 juin les familles se sont retrouvées sur la place du village vers midi, un repas tiré du sac a donné l'énergie nécessaire aux enfants pour gravir le château gonflable et franchir le ventrigriss installés pour eux sur le terrain.

En soirée, tout le monde a pu déguster un morceau de cochon à la broche suivi d'une soirée musicale, la convivialité était une fois de plus de mise.



Notre plus gros événement de l'année, la fête du pain aux fruits et de l'artisanat s'est déroulée le dimanche 16 juillet.

C'est grâce aux revenus de cette journée que notre association est en mesure de financer toutes ses activités.

Cette journée a également une dimension affective pour nos habitants puisque c'est la fête annuelle de notre village, et cela fait 38 ans que ça dure !!

Nous avons connu un record absolu de fréquentation en 2023 puisque nous avons recensé plus de 5000 entrées payantes.

La pression s'est fait ressentir du parking au service pour gérer cet afflu inhabituel.

Grâce à la réactivité et l'engagement de nos bénévoles, ce défi a encore été relevé haut la main, avec des retours plus que positifs de nos visiteurs qui retrouvent difficilement une qualité de service et une ambiance comme la nôtre ailleurs.

Nous étions plus de 130 travailleurs sur le pont ce jour là, des anciens du gaz aux nouveaux arrivés sur le village, auxquels s'ajoute le renfort des familles et amis extérieurs à la commune !

C'est grâce à chacun de vous que nous avons pu clôturer avec succès cette édition hors normes, soyez tous ici chaleureusement remerciés ! Vous pouvez avoir la satisfaction d'avoir contribué à la réalisation d'un bénéfice tout aussi exceptionnel.

Nous commençons dès à présent l'organisation de l'édition 2024 qui aura lieu le 21 juillet. Réservez votre date 😊 et n'hésitez pas à nous rejoindre si c'est votre première fois, ça ne fait pas mal et il y a de la place pour chacun.



Le 9 décembre, le Grand Saint Nicolas a rendu une petite visite aux enfant de l'école.

L'année s'est terminée par la traditionnelle visite du père Noël à nos aînés l'après midi du 24 décembre, rendez vous fort en émotions, toujours attendu par beaucoup



Le bureau :

-Président : Vincent MOUHAT (06 70 72 79 06) -Vice-président : Damien THIMONT -Trésorière : Sophie SIMONIN -Trésorier adjoint : Laurent MOUGEL - Secrétaire : Nicolas MAIRE -Secrétaire adjointe :Charline CLAUDON	<u>-membres actifs (et même très actifs) :</u> -Irène VILLAUME -Christophe DEMANGEON -Gabriel POIROT -Adrien BACKSCHEIDER
--	--

Le bureau vous présente ses meilleurs vœux pour cette année 2024.

Nous souhaitons vous retrouver tout au long de l'année pour des moments d'échanges chaleureux.

Amicalement

Vincent pour le bureau

L'amicale des sapeurs-pompiers de Tendon vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2024, qu'elle vous apporte bonheur et prospérité.

Cette année les activités de l'amicale ont été :

- Le feu de la St Jean le 24 juin, marqué par l'interdiction de le brûler cette année. Vous avez été 265 à déguster un excellent couscous et profiter du DJ Jordan pour animer la soirée.

- Le Téléthon, le 09 décembre qui, une fois n'est pas coutume, s'est déroulé sous la forme d'une marche nocturne pluvieuse pour les plus courageux, et suivi par un bon repas chaud servi à la salle polyvalente.

Les prévisions de l'année 2024 :

- Le 22 juin, repas de la St Jean ;
- Le 07 décembre, Marche au profit du Téléthon.

Je tiens à remercier l'ensemble du groupe et je félicite particulièrement les jeunes pour leur implication et leur énergie.

Gaby



LE CLUB DES CASCADES

Le club des cascades se porte à merveille, Gisèle PARADIS sa Présidente, assure la dynamique et la bonne humeur.

Les habitués restent fidèles et de nouveaux membres viennent compléter le groupe.

Le club continue de se retrouver tous les jeudis après-midi.

Le repas des aînés de la commune a pu réunir à nouveau une quarantaine de personnes, à l'Auberge de la Grande Cascade, le 03 décembre dernier.

De nouveaux participants ont pu participer au repas.

Merci à Gisèle et à l'ensemble du bureau du Club des Cascades pour son implication et sa bonne humeur.





AAPPMA Docelles-Tendon-Deycimont

Une année 2023 satisfaisante pour les disciples de St Pierre avec des niveaux d'eau acceptables qui auront permis aux 176 possesseurs (toutes catégories confondues) de cartes de pêche de se faire plaisir sur nos magnifiques parcours de pêche (Vologne, Barba, Scouet). Une augmentation significative de 6.67 % / 2022 encourageante qui confirme la bonne santé de notre association.

Les alevinages des 4 février et 20 mai avec un total de 440 kg de truites Arc-en-Ciel et Fario déversées dans nos rivières (soit + de 1'700 salmonidés !!) ont dû éviter à nos adhérents de ne pas rentrer... Fanny.

Saison chargée pour les membres du CA avec une multitude d'activités, tant sur le plan purement piscicole, que leurs présences aux diverses manifestations organisées à Docelles, Cheniménil ou Xamontarupt.

Difficile de retracer en totalité, l'implication et la participation des membres du CA de l'équipe du Président HARMAND de ces 10 derniers mois mais retenons principalement quelques moments forts.

- Assemblée Générale le 27 Janvier à Docelles
- Notre repas dansant le 25 février à Docelles
- Soirée théâtre à Docelles le 4 février
- Fête du terroir et de l'artisanat à Cheniménil le 22 avril
- Après-midi pêche à Docelles avec les enfants des CM1-CM2 de Cheniménil le 26 mai
- Fête de la Pêche toujours en Vologne le 4 juin avec la présence de 27 enfants des écoles primaires de Docelles, Faucompierre, Tendon, Deycimont et Réhaupal,
- Feux d'artifice le 13 juillet à Cheniménil
- Tambouille Festival à Xamontarupt le 26 juillet
- Après-midi pêche en Vologne à Docelles avec nos anciens d'Ozanam le 12 Septembre
- Restauration au vide-grenier (une première !) à Docelles le 24 Septembre
- Atelier pêche à l'école de Tendon le 15 Novembre
- Spectacle St Nicolas à Docelles le 3 décembre.
- Vin chaud pour le Téléthon le 9 décembre à Docelles.
- Le vendredi 16 février 2024 à 18 h 00, ce sera notre Assemblée Générale à la salle polyvalente (sous la mairie de Docelles) !

Nos pêches électriques de géniteurs des 12, 13, 28 et 29 Octobre 2023 sont très satisfaisantes et laissent augurer une production d'alevins très correcte qui seront remis en ruisseaux sur mars et avril. Bonne et belle fin d'année à toutes et à tous !



Ouverture de la Pêche le 11.03.23 Atelier pêche périscolaire de Tendon



LEGIION VOSGIENNE DES ANCIENS COMBATTANTS
ET VICTIMES DE GUERRE
SECTION 111 TENDON-FAUCOMPIERRE

Actée lors de l'assemblée générale du 24 septembre 2022, la dissolution s'est matérialisée par un repas convivial réunissant une vingtaine de convives, qui ont pris plaisir à se retrouver autour d'un excellent repas concocté par Pascal de l'Hôtel de la Poste à DOCELLES.

De nombreux sujets concernant la vie quotidienne, l'état actuel de la société et de son avenir ont été abordés à travers des discussions informelles faisant appel aux expériences de la vie de l'un ou l'autre des convives, permettant de constater dans nos associations la persistance de l'esprit de solidarité qui semble aujourd'hui se déliter dans notre pays.

Concernant la section elle-même, il a été débattu de l'avenir des fonds encore détenus. Les participants ont accepté à l'unanimité d'octroyer un don de 1500 € à l'**Association du Maquis du Haut du Bois** et de conserver une somme restante d'environ 1800 € sur le compte de la section pour participer au financement des manifestations de commémoration du 80^{ème} anniversaire de la Libération de TENDON et FAUCOMPIERRE qui se dérouleront les 28 et 29 septembre 2024 et pour lesquelles un programme est en cours d'élaboration.

Les comptes seront définitivement clôturés à l'issue de cette commémoration.

Une page de la vie locale se tournera alors, mais la Légion Vosgienne et son esprit perdurent à travers d'autres sections à effectifs plus importants et bien entendu au niveau du bureau fédéral, lui-même confronté aux difficultés de recrutement. Au plan local, l'entretien du devoir de mémoire est désormais confié au Correspondant Défense de la commune.

Le président

G. Vauchel



ASSOCIATION DU MAQUIS DU HAUT DU BOIS

Association fondée en 2021, régie par la Loi de 1901

Domiciliée à Eloyes

Adhérente de cette association avec 18 autres communes, et suite à la première assemblée qui s'est tenue le 26 mars 2022 à XAMONTARUPT, TENDON a reçu le 1^{er} avril 2023 notre assemblée générale annuelle conformément à la décision prise à la création de l'association de faire organiser l'AG dans l'ordre alphabétique inverse des communes adhérentes.

Monsieur André JACQUEMIN Président et Maire d'ELOYES a salué et remercié l'assemblée ainsi que les parlementaires présents, Christophe NAEGELEN et Daniel GREMILLET. Gérard CLEMENT a ensuite pris la parole pour un mot d'accueil, ravi de recevoir l'A.G. au sein de sa commune.



Le Président a ouvert la séance et, avant de passer à l'ordre du jour une minute de silence a été observée à la mémoire des deux Membres de l'Association qui nous ont quittés : François FERRY et Jean-Marie MICHEL L'assemblée a été clôturée par un vin d'honneur offert par la municipalité.



La cérémonie commémorative s'est déroulée le dimanche 10 septembre. Elle a été très appréciée dans son organisation et sa tenue par les autorités présentes.

Parmi les travaux de remise en état du site réalisés depuis la création de l'association il convient de noter cette année la réfection des dorures des inscriptions de la stèle réalisée par l'entreprise MOUGEL. D'autres travaux sont envisagés et seront réalisés selon l'évolution du budget.

Le trésorier adjoint : G. Vauchel

Association Ding Dingue Deuch

Fin juillet 2023 nous avons fait voir du pays à nos vieilles dames ! Elles ont traversé la frontière Française pour nous conduire à Delémont en suisse où se déroulait le rassemblement mondial de la 2cv, l'occasion de rencontrer des Deuchistes venus parfois de bien plus loin que nous !

Nouvelle preuve si besoin de la fiabilité de la 2cv.



Le 20 août, comme à l'accoutumée, nous avons fait bénir nos véhicules lors de la traditionnelle au Haut du Tôt.

Vincent

L'association les Raisins

L'association Les Raisins vous souhaite une bonne et heureuse année 2024. Petit rappel concernant notre petite association qui réunit une bande d'amis participant à la course dans la boue à Saint-Maurice sur Moselle, avec différents engins et motos mais nous sommes également des passionnés de mobylettes.

Nous remercions la commune pour son chaleureux accueil et pour le bon déroulement de nos manifestations, ainsi que les différentes associations du village.

Cette année 2023 ne nous a pas permis d'organiser à nouveau de manifestation mais nous avons pu participer à la course dans la boue à Saint Maurice sur Moselle : Maxime et Arnaud en proto moto et Philippe en proto 4 roues.

Pour 2024, on espère pouvoir à nouveau proposer une balade en mobylette qui a eu beaucoup de succès en 2019.

Et nous participerons toujours aux différentes courses dans la boue et aux différentes manifestations de mobylette.

Associativement.

Les membres des Raisins



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DU THOLY ET DES ENVIRONS



Bonne année à tous.

Que l'année 2024 apporte joie et bonheur à chacun d'entre vous, chers lecteurs. Nous souhaitons pour 2024 plus de donneurs que les années précédentes avec de nombreux nouveaux donneurs. La baisse du nombre des dons continue mais est beaucoup moins importante que les années précédentes.

Moins 98 dons en 2022 et moins 32 dons en 2023. Notre Amicale est dynamique et nous accueillons de nouveaux membres.

Les membres de l'Amicale, l'EFS et les malades qui vont bénéficier de votre générosité vous disent un grand merci. Le don du sang continue à vivre une période difficile, tous les donneurs ne sont pas encore au rendez-vous de nos collectes.

Si vous avez entre 18 et 71 ans moins 1 jour, si vous pesez au moins 50 kg alors nous vous attendons nombreux à nos prochaines collectes. Venez avec vos amis, vos collègues, vos voisins

Collectes de sang 2024 LE THOLY Salle polyvalente

Toujours en semaine, l'après-midi et toujours entre 16h et 19h30.

Vendredi 23 février 2024

Lundi 6 mai 2024

Mercredi 10 juillet 2024

Vendredi 20 septembre 2024

Vous qui êtes en bonne santé, sachez que l'on choisit le moment de donner, mais pas celui d'en recevoir.

En France, 10 000 dons de sang sont nécessaires par jour pour soigner 1 MILLION de personnes chaque année. Prêt à partager votre pouvoir de sauver des vies ?

Et si vous profitez d'une pause solidaire pour sauver des vies ? En une ❤️ ❤️ ❤️ heure,

vous pouvez sauver 3 vies C'est énorme, non ? Les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de conservation des produits sanguins est limitée : 7 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges.

Notre 54^{ème} Assemblée Générale le 1^{er} avril 2023 au Tholy :

Merci à la municipalité du Tholy pour son accueil par l'intermédiaire d'Alexis Bachelard, représentant Mr le maire excusé.

Notre AG fut l'occasion de remercier Françoise Louis de Julienrupt qui a reçu la médaille d'Officier du Mérite du Sang. D'autre part 86 diplômes avec insigne de reconnaissances ont été remis aux donneurs de sang.

Un grand merci à Anaïs Claudel-Wagner qui a créé une vidéo pour nous inviter à donner notre sang.

Au cours de cette AG des chanteuses de notre comité ont animé ce montage.

Un témoignage émouvant : Pierre Febvet a évoqué sa maladie, un cancer de la moelle osseuse avec beaucoup d'émotion. Il a insisté sur le fait que le **don du sang est primordial**.



Ici à la collecte de février 2023

Les collectes en chiffres		
Dates des collectes	Nombre donneurs	Nouveaux donneurs
Nov. 2022	75	4
Fév. 2023	81	6
Mai 2023	68	7
Juillet 2023	63	3
Sept. 2023	67	4
Total	354	24
Contre 386 l'année précédente		





Stars d'un soir revient cette année !

Nous sommes des amateurs de tout âge, passionnés de musique, danse, théâtre !

Nous nous retrouverons à l'Espace L.A.C à Gérardmer pour deux spectacles avec repas :

le samedi 27 avril soir et le dimanche 28 avril midi

Le repas sera assuré par "Cuisine d'un jour" (Pouxoux)

La sonorisation et les éclairages seront assurés par "Projax Event" (Pouxoux)

Participation de A.B.C. Rock N'Roll (Epinal)

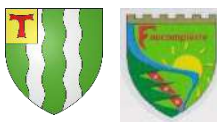
Clément Demangel, artiste illusionniste organisateur du festival de la magie des Vosges participera.

La Croix Rouge Française sera présente.

Et une quinzaine d'enfants de Tendon sur scène également !

Nous ferons un don à l'AREMIG, à Nancy (Association pour la Recherche et les Études dans les Maladies Infantiles Graves)





ESPACE CULTURE ET DIVERTISSEMENTS

Les associations du village proposent tout au long de l'année de nombreuses activités conviviales, culturelles et de loisir, principalement sous la halle. En complément de celles-ci, la commune essaie de faire vivre notre église à travers une offre culturelle composée pour le présent de concerts d'orgue et de chorales. La CCHV a esquisé une future offre avec un spectacle le 31 août.

SPECTACLE

Le jeudi 31 août la CCHV a proposé dans notre église un spectacle « théâtre et chant » par la troupe IPAC. Le sujet abordait le thème de l'environnement et des alternatives écologiques avec un titre interrogateur :



Ce spectacle entraine dans le cadre du CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle) dont dispose la CCHV pour contribuer à l'attractivité du territoire.

CHORALE

Le dimanche 17 décembre 2023, la chorale APSOLSI de Sapois, a donné un concert de Noël en notre église, particulièrement apprécié par une assistance nombreuse de l'ordre de 200 personnes venues des environs. Ce concert s'est déroulé dans une ambiance très conviviale, Pierre TOUSSAINT, leur « chef de chœur et de cœur », ayant invité les spectateurs à accompagner certains chants « populaires » du programme proposé connus du grand public.



CONCERT

Pour 2023, le concert « orgue et trompette » de Clément FOISSEL et Jérémy MARCHAL le 23 septembre n'a réuni qu'une petite quarantaine de spectateurs et méritait davantage. L'expérience de diffusion de la vidéo de ce concert en novembre n'a eu aucun succès et ne sera pas reconduite.

Mais ce n'est qu'un début et nous vous en offrirons d'autres en 2024 :

- Dimanche 21 avril après midi : concert d'orgue
- Week-end 21/22 septembre : concert « orgue et trompette » dans le cadre des journées du patrimoine.



L'association ARTISTES DEVELOPPEMENT -TENDON -- vous informe que le CADILLAC BAND « LA LEGENDE DE JOHNNY

« se produira en grande formation

(13 musiciens-chanteur-chœurs cuivres)

À ELOYES le samedi 23 mars 2024 -- 20h00 -

Billetterie = sur place- tabac-presse Eloyes- et sur le net ---

Venez nombreux





Marché Bio 2024 (saison 4)
Tous les samedi matin
10h - 12h30
Place du village

Halle Terre Native est une association qui a pour but de regrouper les paysans et les artisans qui ont fait le choix d'une agriculture respectueuse de l'homme et de la nature. Notre association souhaite jouer un rôle important dans la promotion et la défense de ce mode de production, qui est plus durable, plus équitable et plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Cette association vise à améliorer l'offre alimentaire sur les communes avoisinantes en favorisant les circuits courts.

Elle permet également de créer du lien entre paysans, artisans et consommateurs.

Nous réunissons des producteurs, des artisans mais également des membres sympathisants et des amoureux de la culture.

Notre association « Halle Terre Native » est présente le samedi de 10h00 à 12h00 sous la halle de Tendon sauf exception pour une délocalisation chez les producteurs. Pour en savoir plus : www.halleterrenative.wordpress.com. Vous y retrouverez toutes les informations du marché hebdomadaire. N'hésitez pas à venir nous rencontrer sous la halle, c'est avec grand plaisir que nous échangerons.



